

## Ruines de Loropéni (Burkina Faso)

No 1225

Nom officiel du bien tel que  
proposé par l'État partie : Les ruines de Loropéni

Lieu : Province du Poni

Brève description :

Les hauts murs impressionnants de moellons de latérite, allant jusqu'à six mètres de haut, entourant un grand établissement abandonné près de Loropéni sont les mieux préservés parmi les dix forteresses similaires que comporte la région du Lobi, et font partie d'un plus grand ensemble d'une centaine d'enceintes en pierre. Ils semblent refléter la puissance et l'influence du commerce transsaharien de l'or et ses liens avec la côte atlantique. De récentes fouilles ont permis des datations au carbone 14 suggérant que les murs d'enceinte de Loropéni remontent au moins au XI<sup>e</sup> siècle de notre ère.

La forteresse de Loropéni a pu être construite par les peuples Lohron ou Koulango qui contrôlaient l'extraction et la transformation de l'or. Ils sont les ancêtres des chefs Touna actuels. La région est aujourd'hui principalement occupée par les Gan (à l'ouest) et les Lobi (à l'est).

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

### 1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 9 avril 1996

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription :  
5 avril 2004  
9 mars 2007

Date de réception par le  
Centre du patrimoine mondial :  
31 janvier 2005  
23 janvier 2009

Antécédents : Il s'agit d'une proposition renvoyée à l'État partie (30 COM, Vilnius, 2006).

Un premier dossier de proposition d'inscription pour les ruines de Loropéni a été examiné par le Comité du patrimoine mondial à sa 30<sup>e</sup> session (Vilnius, 2006). À l'époque, l'ICOMOS avait recommandé de différer l'examen de la proposition d'inscription afin de permettre à l'État partie de :

- approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur, afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce trans-saharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest ;
- réunir les recherches existantes sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays Lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du Lobi ;
- formuler un projet détaillé pour stabiliser les murs des ruines de Loropéni et en expliquer les moyens de financement.

Le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision suivante (30 COM 8B.31) :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-06/30.COM/8B et WHC-06/30.COM/INF.8B.1,

2. Renvoie la proposition d'inscription des ruines de Loropéni, Burkina Faso, à l'État partie pour :

- a) Approfondir la connaissance des valeurs et de la signification du site par des études et des fouilles ciblées des ruines et de leur espace intérieur, afin d'établir le rôle et la fonction de Loropéni et son association avec le commerce transsaharien et à destination des côtes de l'Afrique de l'Ouest ;
- b) Réunir les recherches existantes sur Loropéni et les ruines de la totalité du pays Lobi afin de mieux comprendre la relation entre Loropéni et d'autres villes fortifiées de la région du Lobi ;
- c) Formuler un projet détaillé pour stabiliser les murs des ruines de Loropéni et en expliquer les moyens de financement.

3. Reconnaît qu'il est souhaitable que les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial aident l'État partie à entreprendre les tâches mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus.

4. Invite l'État partie à soumettre une demande d'Assistance internationale pour financer le travail nécessaire et fournir les informations requises.

Le 23 janvier 2009, l'État partie a soumis des informations complémentaires montrant comment les demandes du Comité avaient été remplies. Ces informations sont intégrées au présent rapport.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur la gestion du patrimoine archéologique.

### *Littérature consultée (sélection) :*

Savonnet, G., « Le paysan Gan et l'archéologie ou Inventaire partiel des ruines de pierres du pays lobi-gan (Burkina et Côte d'Ivoire) », *Cahiers des Sciences Humaines* (ORSTOM), vol 22, 1986.

Père, Madeleine, *Le royaume Gan d'Obiré, Introduction à l'histoire et à l'anthropologie du Burkina-Faso*, Paris, 2005.

*Mission d'évaluation technique* : 19-26 septembre 2005. Comme il s'agit d'une proposition d'inscription renvoyée, aucune mission supplémentaire n'a été organisée.

*Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie* : Aucune

*Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS* : 10 mars 2009

## **2. LE BIEN**

### *Description*

Les ruines de Loropéni, de forme très proche du carré, entourent un grand établissement à quelque 2 km au nord-ouest de la ville de Loropéni dans un paysage relativement plat, à proximité de Gaoua, dans le sud-ouest du Burkina Faso, près des frontières du Togo et du Ghana.

La zone proposée pour inscription comporte les murs et l'espace intérieur se développant sur environ 105 par 106 mètres, soit une superficie de 11 130 m<sup>2</sup>. Le site est entouré d'une vaste zone tampon de terres arables et de forêts comprises entre les routes de Loropéni à Banfora à l'ouest et à Obiré au nord-ouest, s'étendant en tout sur 278,40 ha. Les ruines comptent parmi plus d'une centaine de ruines de ce type dans la région et sont les mieux préservées.

Le site est envahi par la végétation, lui conférant un aspect mystérieux qui s'ajoute aux légendes racontant son abandon. À l'époque de la première proposition d'inscription, il était indiqué : « Il n'y a aucune certitude concernant son histoire. L'établissement n'a pas été l'objet de fouilles archéologiques et les traditions orales et les écrits sont peu concluants. Le débat se poursuit pour savoir si les ruines sont associées au peuple Gan ou peut-être aux Koulango qui les ont précédés dans cette zone. »

Il était de plus indiqué : « Les bâtisseurs de cet établissement et de nombreux autres dans la région semblent avoir été associés au commerce de l'or dans sa partie sud, en provenance des mines du Ghana à destination des villes sahéliennes de Mopti, Djenné et Tombouctou. Les fortifications témoignent probablement de conflits entre États contrôlant le commerce de l'or et des raids des chasseurs d'esclaves du Sud. »

Le rapport d'évaluation de l'ICOMOS suggérait que des fouilles archéologiques pouvaient fournir des témoignages pour contribuer à la compréhension de la genèse de ces ruines. Dans les deux années et demie qui ont suivi, un grand projet de recherche interdisciplinaire a étudié les associations archéologiques, historiques, botaniques et de l'histoire orale de Loropéni avec les structures en pierre.

Ce travail a été entrepris sous l'égide du ministère de la Culture et exécuté par une équipe scientifique dirigée et coordonnée par le professeur Jean-Baptiste Kiéthéga de l'université de Ouagadougou. Bien que l'équipe ait jugé que le temps alloué à la recherche était trop restreint par rapport à l'ampleur de la tâche, le travail a permis une meilleure compréhension de la genèse de la structure, de son développement, de son utilisation ultérieure et de ses liens possibles avec le commerce de l'or. La campagne de fouilles a duré 45 jours. 11 petites zones distinctes ont été identifiées dans l'enceinte du mur et toutes sauf deux ont été fouillées.

Une synthèse a été fournie sur l'état actuel des connaissances sur l'histoire et l'utilisation des ruines, rassemblant les résultats archéologiques, diverses descriptions du début du XXe siècle, d'autres informations publiées et l'histoire orale.

Les fouilles ont mis au jour du charbon et des poteries qui ont permis d'établir les premières références de datation du site. Les résultats de la datation au carbone 14 indiquent que la structure était en place au XIe siècle et qu'elle a prospéré entre le XIVe et le XVIIe siècle, ce qui dote le site d'une histoire bien plus longue que ce qui était précédemment envisagé.

La découverte de la superposition de certaines structures prouve plusieurs périodes d'utilisation et plusieurs modifications du plan. Il est encore impossible de connaître avec précision l'usage des bâtiments et les associations avec le commerce de l'or n'ont pas été démontrées par les fouilles, néanmoins il existe de fortes présomptions – voir *Histoire et développement* ci-après. Un programme de fouilles supplémentaires est prévu.

Le site est composé des éléments suivants :

- Murs d'enceinte ;
- Vestiges de murs de partition intérieurs ;
- Traces de structures individuelles à l'intérieur de l'enceinte ;
- Vestiges dans la zone tampon ;
- Associations avec le commerce de l'or.

Chacun est examiné l'un à la suite de l'autre :

### *Murs d'enceinte*

Les ruines de Loropéni font partie d'un ensemble de plus d'une centaine de ruines dans une zone aujourd'hui appelée le pays Lobi situé à cheval sur le Burkina Faso, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Elles se divisent en deux familles principales, l'une de plan circulaire et l'autre de plans carré ou rectangulaire. Les ruines de plan circulaire paraissent être plus anciennes et étaient plutôt attribuées au peuple Koulango, tandis que celles de forme carrée semblaient être plus récentes et étaient plutôt attribuées au peuple Gan qui avait investi cette région et en avait chassé les Koulango. Toutefois de récentes investigations ont remis en cause cette thèse.

La plupart des ruines de cette région ne subsistent que sous forme de vestiges, avec des murs qui dépassent rarement 1 mètre de hauteur. Autour de Loropéni existent dix forteresses de type similaire. Les ruines de Loropéni sont les mieux préservées, avec leur muraille extérieure qui s'élève par endroit à 6 mètres de hauteur. Le nom du site, *Kpōkayāga*, donné par le peuple Gan, signifie « la maison du refus » et traduit vraisemblablement le rejet du lieu après la mort prématurée d'un roi qui avait vécu dans ce village fortifié. Le site abandonné est resté inexploité. De ce fait, son potentiel archéologique est probablement intact, contrairement à de nombreux autres sites qui ont continué d'être utilisés comme lieu d'habitation ou pour les activités agricoles.

À Loropéni, les ruines sont de forme très proche du carré, les tronçons des murs extérieurs variant entre 105 et 106 m, et ceignent une superficie de 11 130 m<sup>2</sup>. Environ 80 % des murs extérieurs survivent, s'élevant jusqu'à 6 mètres de hauteur. L'épaisseur des murs varie considérablement, de 1,40 m à la base à entre 25 et 30 cm au sommet. Au moment de leur construction, les murs semblent avoir été parfaitement rectilignes. Des irrégularités sont aujourd'hui visibles, probablement en raison de la croissance des arbres et du fait de mouvements de terrain. Les angles des murs sont arrondis, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il n'existe pas de trace probante d'une porte d'accès.

Les murs sont construits en moellons de forme arrondie, parfois même ovoïde, scellés dans un mortier de boue renforcé au beurre et miel de karité. Sur les faces internes et externes à la base du mur, les pierres sont disposées par couche quasi horizontale tandis que le centre est fait d'un remplissage grossier. La partie supérieure des murs est faite de pierres de plus petites dimensions selon la technique dite de bauge. Par endroit, des tessons de céramique sont insérés dans le mortier. Des traces montrent que les murs ont été enduits à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les matériaux ont été probablement extraits non loin de l'enceinte. Les blocs de pierre peuvent avoir été découpés dans les nombreux affleurements de latérite non loin de l'enceinte, dans l'Est et le Sud. Deux lieux d'extraction possibles ont été identifiés dans la récente étude, l'un à l'ouest et l'autre à l'est des ruines.

#### *Vestiges de murs de partition intérieurs*

À l'intérieur du mur d'enceinte apparaissent les vestiges de deux principaux murs de partition découpant l'espace de façon parallèle.

Bien que des objets métalliques aient été découverts dans la partie nord du site, aucun n'a été découvert dans le compartiment sud. Il est suggéré que, si des fouilles plus complètes confirmaient cette différence, il serait possible d'envisager que ce compartiment sud, séparé du compartiment nord par un mur aussi haut que le mur extérieur, pourrait, au moins pendant un temps, avoir été le lieu d'habitation des esclaves.

#### *Traces de structures individuelles à l'intérieur de l'enceinte*

Dans les trois compartiments créés par les murs de partition, on trouve des traces d'une vingtaine de structures rectilignes comportant elles aussi des angles arrondis. Par endroits, ces murs s'élèvent à 3 mètres ; ailleurs on n'en voit que la trace au sol.

En plusieurs endroits, on discerne des groupes de compartiments, un compartiment « ouvert » comportant trois murs entre deux structures fermées, sans porte apparente.

Les récentes fouilles ont tenté de trouver la porte de l'ensemble mais il a été impossible d'identifier formellement une entrée. La possibilité d'un accès par une échelle, comme cela existe encore dans certains bâtiments traditionnels locaux, sera étudiée à l'avenir. Les fouilles n'ont pas non plus identifié de source d'eau.

Les fouilles ont cependant permis de souligner le rôle de certains bâtiments en tant que lieux d'habitations, des espaces ayant été identifiés comme étant des chambres, des échoppes ou des cuisines.

#### *Vestiges de la zone tampon*

Dans la zone tampon se trouvent plusieurs vestiges de constructions circulaires et rectangulaires, un des lieux d'habitation étant relié à une carrière par un alignement de moellons sur une distance d'environ 1 km. Associés à ces vestiges d'occupation, on trouve des meules et des scories témoins du travail du fer et des carrières d'extraction de la pierre. Ces vestiges ont été encore étudiés dans le cadre du dernier projet. Certains pourraient être antérieurs aux ruines principales.

La poursuite de l'étude et des fouilles ciblées pourrait permettre de mieux comprendre le contexte géophysique et historique de ces constructions et fournir des témoignages datables afin d'établir la possibilité d'un lien avec les ruines principales.

#### *Associations avec le commerce de l'or*

Le pays Lobi est au centre d'une série de filons aurifères qui ont été exploités aux XVe et XVIe siècles. On connaît des mines d'or le long du fleuve Mouhoun (ex-Volta Noire) et les placers aurifères de l'Ashanti au sud du Ghana, du pays Baoulé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire et de Poura au nord du pays Lobi.

Il est cependant très probable que cette exploitation puisse remonter à des périodes plus anciennes, car les peuples de Nabé, Lorhon et Koulango exploitaient l'or dans la région de Kong (au sud-ouest de Loropéni dans le nord de la Côte d'Ivoire) aux Xe et XIe siècles.

Les Lorhon étaient des orfèvres qui transformaient l'or en bijoux. Ils semblent être partis de la région après la chute de l'empire Songhaï, (dont la capitale était Gao) et l'épuisement de premiers placers dans d'autres régions.

## *Histoire et développement*

Le récent projet interdisciplinaire a permis de réévaluer l'histoire de Loropéni. Ainsi, la date de sa construction a été repoussée, du XVIIe siècle au XIe siècle au moins, et son histoire a été dissociée du peuple Gan mentionné dans le précédent rapport d'évaluation.

Il est un fait que, malgré les nombreux écrits sur ces ruines depuis le début du XXe siècle, aucune recherche archéologique n'avait été entreprise pour corroborer les informations tirées des traditions orales et autres sources documentaires. Les récentes fouilles ciblées ont donc pu commencer à combler cette lacune.

Il est nécessaire de situer les ruines de Loropéni dans le contexte géopolitique des royaumes subsahariens. Elles apparaissent après la chute des premiers empires du Ghana, du Mali et de Songhaï, lorsque se produisirent des migrations des mineurs et des orfèvres dans la région du Lobi, et bien avant le développement vers le sud des royaumes Akan, tels que le puissant royaume Ashanti, qui causèrent des migrations vers le nord des peuples qui fuyaient les chasseurs d'esclaves. Autour du pays Lobi se trouvent les restes de nombreuses mines d'or telle que Werimitangna, près de Loropéni.

La région productrice d'or était reliée par des caravanes aux grandes villes commerciales du nord sur le fleuve Niger, telles que Djenné, Mopti et Tombouctou, et de là, à travers le Sahara, à l'Afrique du Nord. Ce n'est probablement que plus tard que l'or fut échangé vers le sud et la côte Atlantique. Le pays Lobi est traversé par la route nord-sud Mopti – Sore-Dioulasso – Kong et la route est-sud-ouest de Ouagadougou à Bondoukou, en passant par Boromo, Diébougou et Gaoua.

Les ruines sont depuis longtemps associées au commerce de l'or, mais les preuves sont indirectes. Il est suggéré que de telles structures fortifiées imposantes doivent être associées à la défense de produits de grande valeur et à la nécessité d'abriter de la main-d'œuvre. L'enclos sud pourrait avoir servi aux esclaves ou mineurs des mines d'or. Toutefois, aucune preuve directe de l'existence de l'or ni du type d'utilisation de l'enclos sud n'est apparue à la lumière des dernières fouilles archéologiques.

La plupart des traditions orales collectées depuis la « découverte » des ruines en 1902 désignent le peuple Koulango comme les constructeurs des forteresses dans la région ainsi qu'au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Toutefois, les recherches les plus récentes montrent que les Koulango furent précédés par les peuples Lorhon et Nabé qui migrèrent dans la région en provenance du sud et que l'on situait dans la région de Kong, à partir du Xe siècle.

Les Gan, à qui l'on attribuait la construction des ruines, se contentèrent de les réutiliser à partir de la fin du XVIIe siècle lorsqu'ils quittèrent le territoire de l'actuel Ghana pour échapper à l'oppression des Ashanti. À peu près à la même époque, le centre de production de l'or se déplaça vers le sud dans la région des Ashanti et le commerce de l'or déclina dans la région du Lobi. Avec ce déclin, les constructions fortifiées furent abandonnées et recolonisées par les Gan.

Cela va à l'encontre des travaux de Madeleine Père, récemment publiés après la mort de l'auteur, qui affirmait que le site de Loropéni aurait été construit par Tokpā Farma, neuvième roi de la dynastie Gan vers la fin de sa vie dans le but d'y transférer la capitale d'Obiré. Ce projet n'a apparemment pas remporté l'assentiment des ancêtres et le roi est mort trois ans après. Cela explique le nom de « Kpôkayâga », la maison du refus, qui désigne ce lieu. Dans le précédent rapport, il était dit que l'attribution des ruines au peuple Gan ne faisait pas l'unanimité chez les historiens et archéologues locaux. Il était suggéré que des fouilles archéologiques pourraient fournir des témoignages pour contribuer à la compréhension de la genèse de ces ruines, et cela a été le cas.

Certaines versions de la tradition orale rapportent que les murailles quadrangulaires furent construites en premier, puis les murs de partition intérieurs, et pour finir les bâtiments. L'observation de la jonction entre les murs corrobore cette affirmation.

Les récentes études et fouilles ont révélé des occupations sur une longue période avec de possibles interruptions ou même des périodes d'abandon. Certaines zones présentent plusieurs couches de plâtre (jusqu'à cinq couches parfaitement distinctes), et le mortier des murs extérieurs montre plusieurs réparations. Les dernières strates de fouilles présentent une pauvreté de découvertes suggérant que ces lieux ont pu être pillés. Loropéni semble avoir été abandonné entre le début et le milieu du XIXe siècle et avant l'époque coloniale. Les arbres poussant à l'extérieur des ruines confirment cette échelle de temps.

Les récentes recherches ont apporté des éclaircissements, mais des travaux supplémentaires sont nécessaires. La conclusion du rapport archéologique appelle à l'établissement d'un programme de recherche sur plusieurs années afin d'élucider la fonction, l'utilisation et le contexte historique des ruines.

### *Valeurs des ruines de Loropéni*

Les valeurs du bien sont liées à la manière dont elles représentent les structures fortifiées caractéristiques de la région et leur association supposée avec le commerce de l'or transsaharien.

## **3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ**

### *Intégrité et authenticité*

#### *Intégrité*

Bien que l'histoire des ruines de Loropéni ne se soit précisée que très récemment, grâce au programme de recherche récent, et que leur fonction reste encore en partie spéculative, l'intégrité du monument en tant que village fortifié le plus grand et le mieux préservé est satisfaisante.

À terme, lorsque de nouveaux témoignages auront fait surface, il sera peut-être nécessaire d'envisager une plus vaste zone qui engloberait d'autres attributs liés à son utilisation, sa fonction et son histoire.

Sans connaître précisément l'histoire et la fonction des ruines, il est impossible de dire si les vestiges préservés suffisent à illustrer la manière dont la totalité des structures d'origine étaient utilisées. Il n'est pas non plus possible de dire si la muraille de fortification seule, sans les structures intérieures, manifeste de façon appropriée l'utilisation et la fonction du site.

#### *Authenticité*

L'authenticité des murs de pierres en tant que ruines ne fait aucun doute.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies.

#### *Analyse comparative*

Beaucoup de grandes villes, comme Kano et Zaria, dans un territoire qui appartient aujourd'hui au Nigeria, possédaient de grandes enceintes, mais celles-ci étaient construites essentiellement en briques de terre, parfois élevées sur un socle de pierres. Au sud de Loropéni, le royaume de Notsé, qui s'étend sur un territoire situé aujourd'hui dans le nord du Togo, comportait un ensemble d'établissements fortifiés placés sous la domination d'un chef. Ailleurs en Afrique de l'Ouest, le commerce des esclaves entraîna le besoin de construire dans les forts des quartiers d'esclaves servant d'étape sur le chemin vers la côte. Quelques villages fortifiés ont été associés à cette activité.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les villes et villages d'Afrique de l'Ouest étaient fréquemment protégés par des enceintes, reflétant le climat d'insécurité qui régnait sur une grande partie du continent au sud du Sahara. Nombre d'entre elles étaient faites de végétaux et peu d'exemples sont parvenus jusqu'à nous dans leur état d'origine. Les ruines de Loropéni et de l'ensemble du pays Lopi sont différentes car ce sont des murs édifiés en pierres. En particulier, Loropéni se distingue par le fort pourcentage de ses murs ayant conservé des hauteurs proches de celles d'origine. Parmi la centaine de ruines du pays Lobi, certaines sont de forme rectangulaire, d'autres sont de forme circulaire. Le rapport entre ces deux groupes n'est pas clairement établi.

À l'échelle du continent africain, le plus connu des sites fortifiés est celui du Grand Zimbabwe, dont les vestiges en pierres ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1986. Le Grand Zimbabwe, les ruines de Khami, son successeur, également inscrites en 1986, et Mapungubwe, son précurseur, inscrit en 2003, sont considérés non seulement comme des sites fortifiés mais aussi comme le témoignage d'organisations sociales de grandes cités-États.

Concernant la proposition d'inscription de Loropéni en tant qu'exemple le plus exceptionnel de l'ensemble de ruines en pierre de la région, beaucoup des vestiges existants ont été étudiés par Henri Labouret (1920), George Savonnet (1986) et Paul Raymaekers (1996) et des typologies ont été dressées qui prennent en compte les formes, les dimensions, les matériaux et les techniques. Toutefois, il est estimé que jusqu'à 200 enceintes pourraient subsister au Burkina Faso et de l'autre côté de la frontière en Côte d'Ivoire. Il est aussi admis que

l'inventaire de ces ruines est loin d'être complet. Néanmoins, elles semblent effectivement refléter une culture subrégionale très spécifique, dont l'enceinte de Loropéni est un des plus grands exemples de forme quadrangulaire, que l'on considère comme le mieux préservé.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

#### *Justification de la valeur universelle exceptionnelle*

Dans la proposition d'inscription d'origine, la justification mise en avant par l'État partie indiquait que les ruines de Loropéni étaient considérées comme un témoignage important du développement des royaumes dans la région du Lobi aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, associé à « l'exploitation de l'or dans la région et à son commerce qui florissait entre la côte, le Sahel et le désert du Sahara jusqu'en Afrique du Nord. Ces ruines imposantes témoignent du climat de grande insécurité qui régnait dans la région à l'époque. Elles témoignent aussi de la capacité endogène des peuples d'Afrique à développer des solutions techniques sophistiquées et à mettre en œuvre des structures d'organisation complexes. La difficulté d'interprétation des traditions orales concernant les ruines du pays Lobi en général et celles de Loropéni en particulier maintiennent le mystère autour des ruines de Loropéni. »

Suite au récent programme de recherche, la justification a été actualisée.

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les ruines de Loropéni, datant du XI<sup>e</sup> siècle, reflètent le développement et l'exploitation de l'or en Afrique de l'Ouest associé à un commerce florissant entre les grandes villes du Sahel (Sore-Dioulasso) et la boucle du Niger (Djénné, Mopti, Tombouctou) et au-delà, vers l'Afrique du Nord.
- La construction de la forteresse est bien antérieure à l'arrivée des Européens en Afrique. Ce lieu est une preuve essentielle et irréfutable de la capacité du peuple africain et en particulier les Nabé, Lorhon, Koulango et Touna à utiliser les matériaux disponibles dans leur environnement de manière judicieuse afin de concevoir des solutions techniques élaborées pour satisfaire des besoins particuliers.

#### *Critères selon lesquels l'inscription est proposée*

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii) et (iv).

Dans la précédente évaluation, l'ICOMOS considérait qu'en l'absence de connaissances supplémentaires il était impossible de préciser la manière dont ces ruines étaient associées à la formation de royaumes dans la région ou au

commerce de l'or et des esclaves, et donc la justification de ce critère ne pouvait être correctement évaluée. Le récent programme de recherche a permis une justification plus complète pour le critère proposé.

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les ruines de Loropéni témoignent du fort développement du commerce de l'or et de l'importance capitale de l'extraction de l'or à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Les routes commerciales reliaient les régions de production de l'or aux grandes villes commerciales de la boucle du Niger et d'Afrique du Nord. L'insécurité et la convoitise générées par ce commerce conduisit au développement d'établissements humains de plus en plus renforcés et imposants.

L'ICOMOS considère que, bien que ce qui a été suggéré puisse être soutenu, cela ne justifie pas ce critère qui doit montrer comment le bien reflète un échange d'idées sur un vaste territoire. Dans l'état actuel des connaissances, bien que l'extraction de l'or ait conduit à la diffusion d'idées, la façon dont cela s'applique aux structures n'est pas claire.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

*Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère n'a pas été suggéré par l'État partie. L'ICOMOS considère que Loropéni peut être considéré comme l'exemple le mieux préservé du phénomène des établissements fortifiés dans une vaste région de l'Afrique de l'Ouest, lié à la tradition de l'extraction de l'or, qui semble avoir persisté pendant au moins sept siècles. Étant donné sa taille et sa portée, Loropéni reflète un type de structures assez différent des villes fortifiées de l'actuel Nigeria, ou des villes du haut Niger qui s'épanouirent dans les empires du Ghana, du Mali et Songhaï. Il peut donc être considéré comme un témoignage exceptionnel d'un type d'établissement généré par le commerce de l'or.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

*Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les ruines de Loropéni sont les vestiges les mieux préservés de l'impressionnante typologie des forteresses identifiée dans la région, création des peuples Nabé, Lorhon, Koulango et Touna à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Ces forteresses, faisant le meilleur usage des possibilités offertes par les matériaux locaux, permirent l'organisation, l'extraction et la transformation de l'or dans un contexte sûr.

L'ICOMOS considère que les recherches actuelles, qui repoussent la datation de la forteresse à un passé bien plus lointain que l'on ne le suspectait précédemment, font de la forteresse de Loropéni la contemporaine des premiers États du Ghana et du Mali et des fondations des premières villes de l'actuel Nigeria, telles que Kano et Katsina. Il n'a cependant pas été démontré comment Loropéni est associé à une période significative de l'histoire humaine.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iii) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

#### 4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

##### *Pressions dues au développement*

Il n'y a actuellement pas de pressions dues au développement.

##### *Contraintes dues au tourisme*

Le nombre de visiteurs est actuellement très faible mais présente une augmentation marquée en 2008 en réponse à l'éveil de l'intérêt national. Deux guides travaillant sur le site assurent une présence protectrice.

##### *Contraintes liées à l'environnement*

Les risques pour les ruines proviennent des arbres et de la végétation. Bien que quelques arbres aient été abattus sur le site, d'autres demeurent car leur suppression entraînerait la nécessité de restaurer les murs alentour. Des actions de débroussaillage doivent être régulièrement entreprises afin de contrôler le développement de la végétation.

Les extrêmes climatiques entre les saisons sèche et humide constituent une menace pour la structure des murs, rendent le mortier friable et risquent de causer des éboulements. Avec le temps, il est nécessaire de procéder à des petits travaux d'entretien et de réparation afin de conserver les ruines dans un état stable.

Un programme de conservation préventive qui comprend la formation de techniciens et d'artisans est prévu pour 2009-2010.

##### *Catastrophes naturelles*

Les plus grands risques naturels proviennent des incendies et des inondations.

##### *Impact du changement climatique*

Une augmentation de la pluviosité ou de l'intensité des pluies à certaines périodes de l'année pourraient avoir un impact négatif sur la structure des murs, que ce soit par le ruissellement de la pluie ou par des inondations accrues.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont le manque d'entretien régulier et de conservation préventive, qui sont à présent des points traités.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

## 5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

### *Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon*

Les délimitations du bien proposé pour inscription englobent l'enceinte et la zone tampon offre une protection pour l'environnement immédiat. Ces deux délimitations sont satisfaisantes. Selon les résultats des études complémentaires concernant le cadre du monument, il sera peut-être souhaitable à l'avenir d'envisager d'agrandir le bien.

### *Droit de propriété*

Les ruines et la zone tampon sont la propriété du ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication.

### *Protection*

#### *Protection juridique*

En septembre 2002, un décret a été pris pour inclure les ruines de Loropéni sur la liste nationale du patrimoine culturel, suivant une ordonnance pour la protection du patrimoine culturel, 1985. Le décret a été signé et est entré en vigueur en 2005.

Depuis la première proposition d'inscription, deux décrets, n°2008-430 du 11 juillet 2008 et n°2009-010 du 22 janvier 2009, mettent en place un cadre pour créer :

- une base de conservation pour les ruines de Loropéni ;
- un comité de protection et de gestion pour les ruines de Loropéni ;
- un conseil scientifique pour l'étude, la conservation et le développement des ruines de Loropéni.

Un autre décret, n°2008-075 du 29 décembre 2008, a créé le poste de conservateur pour le site des ruines de Loropéni, chargé de la gestion du site en lien avec le comité de protection et de gestion.

#### *Protection traditionnelle*

Les chefs des villages locaux sont chargés de traiter les violations et infractions commises à l'encontre des ruines. En raison de son association avec la maladie du roi Tokpa Farma, le bien bénéficie d'un certain niveau de sacralité.

#### *Efficacité des mesures de protection*

Ensemble, les protections légale et traditionnelle sont appropriées.

## Conservation

### *Inventaires, archives, recherche*

La première phase d'enregistrement des ruines a été entreprise et un comité scientifique a été établi pour poursuivre ce travail (voir ci-après).

### *État actuel de conservation*

Environ 80 % des remparts d'origine existent encore et atteignent parfois plus de 6 mètres de hauteur. Une grande partie des structures situées à l'intérieur de l'enceinte se sont effondrées et ne sont parfois visibles qu'à l'état de trace au niveau du sol.

Il n'y a pas eu de conservation active du site en dehors de l'élimination de quelques arbres à proximité des murs de pierre. Malgré des interventions minimales sur les ruines, l'état de conservation est bon mais pourrait rapidement atteindre un stade critique si des travaux de confortement ne sont pas entrepris pour remplacer les pierres tombées, stopper les infiltrations d'eau, supprimer la végétation envahissante et éliminer les animaux fouisseurs.

Une fois amorcée, la détérioration de telles structures en pierre, non protégées des éléments, peut s'accélérer rapidement.

### *Mesures de conservation mises en place*

Le dernier rapport d'évaluation notait qu'il était nécessaire d'activer un programme de préservation et de conservation préventive pour les ruines dans les meilleurs délais et cela a été demandé par le Comité.

Un programme a été établi par CraTerre afin de stabiliser les murs, avec un programme préliminaire d'études pour identifier les meilleures approches, un programme d'urgence initial pour les actions urgentes et un programme à long terme qui implique le renforcement des capacités d'une équipe de conservation.

Les projets seront mis en œuvre par l'organisation non-gouvernementale CraTerre sous le contrôle direct de la Direction générale du patrimoine culturel.

Le projet doit commencer en mars 2009 et durer deux ans. Le coût total s'élève à 207 148 \$, et sera financé par des contributions du *World Monuments Fund* (\$55K), du Fonds du patrimoine mondial africain (\$17,8K), de l'ambassade des Pays-Bas (\$40K) et du gouvernement (\$64K).

### *Entretien*

Le programme comprendra la formation de techniciens et d'artisans pour entreprendre des travaux d'entretien réguliers.

### *Efficacité des mesures de conservation*

Les actions à court et à plus long terme du programme CraTerre, dont le mesurage est aujourd'hui en place, fourniront des mesures de conservation courante et préventive efficaces.

L'ICOMOS considère que le programme de conservation récemment lancé est une base saine pour stabiliser et conserver les ruines.

### **Gestion**

#### *Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels*

La responsabilité du site incombe à la Direction du patrimoine culturel (DPC), et plus particulièrement au Service des sites, monuments et architecture traditionnelle.

Le comité de gestion local est constitué de représentants du département, du personnel local et de la communauté locale. Il est responsable pour la gestion quotidienne du site, de l'utilisation des fonds, de l'utilisation appropriée de la zone tampon et de la protection générale du site. Ce comité assure la participation et le soutien de la communauté locale. Ses membres ont un rôle important dans le contrôle des activités économiques autorisées dans la zone tampon.

Le comité scientifique est chargé d'examiner, de concevoir et de superviser des travaux de recherche et de conservation archéologique. Ce comité est constitué d'un représentant de la DPC qui en assume la direction et d'un représentant de chacun des organes suivants : le département d'archéologie de l'université de Ouagadougou, le ministère du Tourisme, le ministère de l'environnement et le comité de protection et de gestion.

Le comité scientifique a pour mission d'améliorer les connaissances sur le site et d'en assurer la conservation et la mise en valeur au bénéfice des générations actuelles et futures.

Ces deux comités ont été formellement établis par le décret n°2008-075 du 29 décembre 2008 qui a également créé le poste de conservateur. Ce dernier rédigera des rapports périodiques sur l'état de conservation du site, mettra en place l'organisation pour les visites et gèrera les fonds en accord avec le comité de protection et de gestion.

La gestion du site est soutenue par le plan local de la commune de Loropéni ainsi que par certaines associations bénévoles telles que l'Association pour la conservation et la valorisation des sites (ACVS), qui « contribue à la conservation et à la valorisation des sites en général et à celles des ruines du département de Loropéni en particulier », et l'Association française des volontaires du progrès (AFVP), qui était engagée dans la création de logements pour les touristes.

Une barrière délimitant la zone tampon sous la forme d'une haie vive, proposée dans le plan de gestion, a été réalisée par l'Association pour le développement de Loropéni (ADL).

### *Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation*

Un plan de gestion détaillé a été préparé. Il définit un plan d'accueil des visiteurs qui prend en compte le rôle prépondérant des ruines dans le développement local au travers de la promotion du site. Les principaux objectifs du plan couvrent la protection, la conservation préventive, l'entretien, la gestion, les menaces, la promotion et les fouilles archéologiques ainsi que l'utilisation durable de la zone tampon. Le plan comprend un plan d'action quinquennal d'ores et déjà mis en œuvre. Jusqu'à présent, les progrès réalisés sont les suivants :

- haie vive plantée pour délimiter le périmètre de la zone tampon ;
- réalisation de la première campagne de fouilles en 2008, avec des financements nationaux complétés par des contributions du Centre du patrimoine mondial et du gouvernement norvégien ;
- établissement d'un plan pour la poursuite des fouilles ;
- définition d'un programme de conservation préventive – voir ci-après ;
- plan d'amélioration de l'accueil des visiteurs financé principalement par le gouvernement ;
- nomination du conservateur.

Il est envisagé que le plan de gestion soit évalué en 2010 et un plan révisé préparé pour la période 2011-2015.

#### *Préparation aux risques*

Les aménagements proposés pour la zone tampon, qui prévoient une zone débarrassée de toute végétation autour des murs extérieurs, devraient faire office de coupe-feu autour des ruines. Une gestion durable de la végétation dans la zone tampon est aussi nécessaire comme moyen de prévenir les incendies. Cela est envisagé dans le plan de gestion.

Il a été relevé que des écoulements d'eau sur une route voisine menacent un angle de la structure. Ce risque a été identifié et sera traité.

#### *Implication des communautés locales*

Les deux villages locaux, représentés par leurs chefs, sont impliqués dans le gardiennage du monument. La gestion du bien envisage d'améliorer la vie des villageois par l'installation d'une pompe à eau.

#### *Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation*

Le modeste revenu généré par les billets d'entrée vendus aux visiteurs (environ 200 par an) est réparti entre le bureau du tourisme local, les guides, la commune de Loropéni et le Conseil de gestion.

Si le site est inscrit, le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme pourra allouer un budget annuel au Service des sites, monuments et architecture traditionnelle pour financer un minimum de deux missions et pour participer aux réunions du comité local. La Direction du patrimoine



culturel sera également chargée de rassembler des aides et des financements afin de lancer dans les meilleurs délais les programmes suggérés dans le plan de gestion pour la stabilisation des ruines et les premières étapes de la recherche archéologique.

Un personnel professionnel est employé par la Direction du patrimoine culturel, même s'il est précisé qu'il a reçu une formation de base. La formation à la conservation et à la gestion est en cours grâce à certaines initiatives telles que le programme Africa 2009. La Direction du patrimoine culturel entretient aussi des liens étroits avec le département d'archéologie de l'université de Ouagadougou.

#### *Efficacité de la gestion actuelle*

Les dispositions de gestion en vigueur, qui associent la protection des ruines avec la poursuite de formations, de recherches, d'explorations et d'activités économiques contrôlées dans la région sont appropriées pour le bien.

L'ICOMOS considère que les dispositions de gestion du bien sont appropriées.

## 6. SUIVI

Deux guides de l'office du tourisme burkinabé assurent une présence et un suivi quasi permanent du site. Une série d'indicateurs a été mise au point pour les ruines et la zone tampon, quant à l'efficacité de l'entretien, de la conservation et de la prévention des activités ayant un impact négatif. Ces derniers sont liés au calendrier des actions et aux autorités responsables. Il serait tout à fait souhaitable que ce suivi soit associé à un suivi photographique régulier.

L'ICOMOS considère que le système de suivi proposé est approprié.

## 7. CONCLUSIONS

Les ruines de Loropéni sont des structures spectaculaires et mémorables. Elles ne sont pas uniques, car elles font partie d'un ensemble d'enceintes fortifiées dans la région du Lobi. Elles sont néanmoins parmi les plus vastes et les mieux préservées. À l'époque de la première évaluation, il était dit : « De manière surprenante, on connaît fort peu de choses de leur histoire et de leur origine. Bien que cela ajoute au mystère, cela ne contribue pas à l'évaluation de leur pleine signification. Il reste encore beaucoup à définir concernant leur utilisation, leur relation aux peuples, aux royaumes et au commerce, tant vers la côte Atlantique au sud qu'à travers le Sahara au nord.

... Un programme de recherche devrait être lancé (...) afin de définir le rôle de Loropéni et des villages fortifiés associés dans le contexte économique et social plus large de l'Afrique de l'Ouest. »

Ce programme a déjà démarré et les résultats ont repoussé les limites des connaissances sur les ruines de Loropéni entre le XIe siècle et le XVIIe siècle, l'insérant dans le réseau d'établissements qui se sont développés avec l'essor

du commerce de l'or. Le centre économique de ce commerce concernait les royaumes du haut Niger, du Ghana, du Mali et Songhaï, avec les villes de Tombouctou, Djenné et Mopti. Simultanément, un grand nombre de villes fortifiées étaient construites pour servir d'étapes sur la route du commerce, telles que Kano dans l'actuel Nigeria. Loropéni s'en distingue, d'abord parce que ce n'est pas une ville mais une place fortifiée de plus petites dimensions et ensuite parce qu'elle a été construite dans une région d'extraction de l'or. Bien que des liens n'aient pas été établis avec certitude, l'ancienneté de Loropéni et les témoignages associés font penser que le site est étroitement lié au commerce extraordinaire, considérable et extrêmement lucratif de l'or, qui a suscité la construction de routes traversant la moitié d'un continent, contribuant au développement d'Empires bien au-delà de ses frontières.

Dans la première évaluation, il était aussi question de la nécessité d'établir un programme pour assurer la stabilisation des murs. Un tel programme a été élaboré et des financements sont en place pour un démarrage en mars 2009.

#### *Recommandations concernant l'inscription*

L'ICOMOS recommande que les ruines de Loropéni, Burkino Faso, soient inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du *critère (iii)*.

#### *Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée*

Les spectaculaires et mémorables ruines de Loropéni consistent en des hauts murs impressionnants de moellons de latérite, allant jusqu'à six mètres de haut, entourant un grand établissement abandonné, sont les mieux préservés parmi les dix forteresses similaires que comporte la région du Lobi, et font partie d'un plus grand ensemble d'une centaine d'enceintes en pierre. Elles semblent refléter la puissance et l'influence du commerce transsaharien de l'or et ses liens avec la côte Atlantique. De récentes fouilles ont permis des datations au carbone 14 suggérant que les murs d'enceinte de Loropéni remontent au moins au XIe siècle de notre ère et que le site a connu une période florissante entre le XIVe et le XVIIe siècle, plaçant le site au cœur d'un réseau de constructions.

**Critère (iii) :** Loropéni est l'exemple le mieux préservé d'un type d'établissement fortifié dans une vaste région de l'Afrique de l'Ouest, associé à la tradition de l'extraction de l'or, qui semble avoir persisté pendant au moins sept siècles. Étant donné sa taille et sa portée, Loropéni reflète un type de structures assez différent des villes fortifiées de l'actuel Nigeria, ou des villes du haut Niger qui s'épanouissent dans les empires du Ghana, du Mali et Songhaï. Elles peuvent donc être considérées comme un témoignage exceptionnel d'un type d'établissement généré par le commerce de l'or.

L'authenticité des établissements fortifiés en tant que ruines ne fait aucun doute.

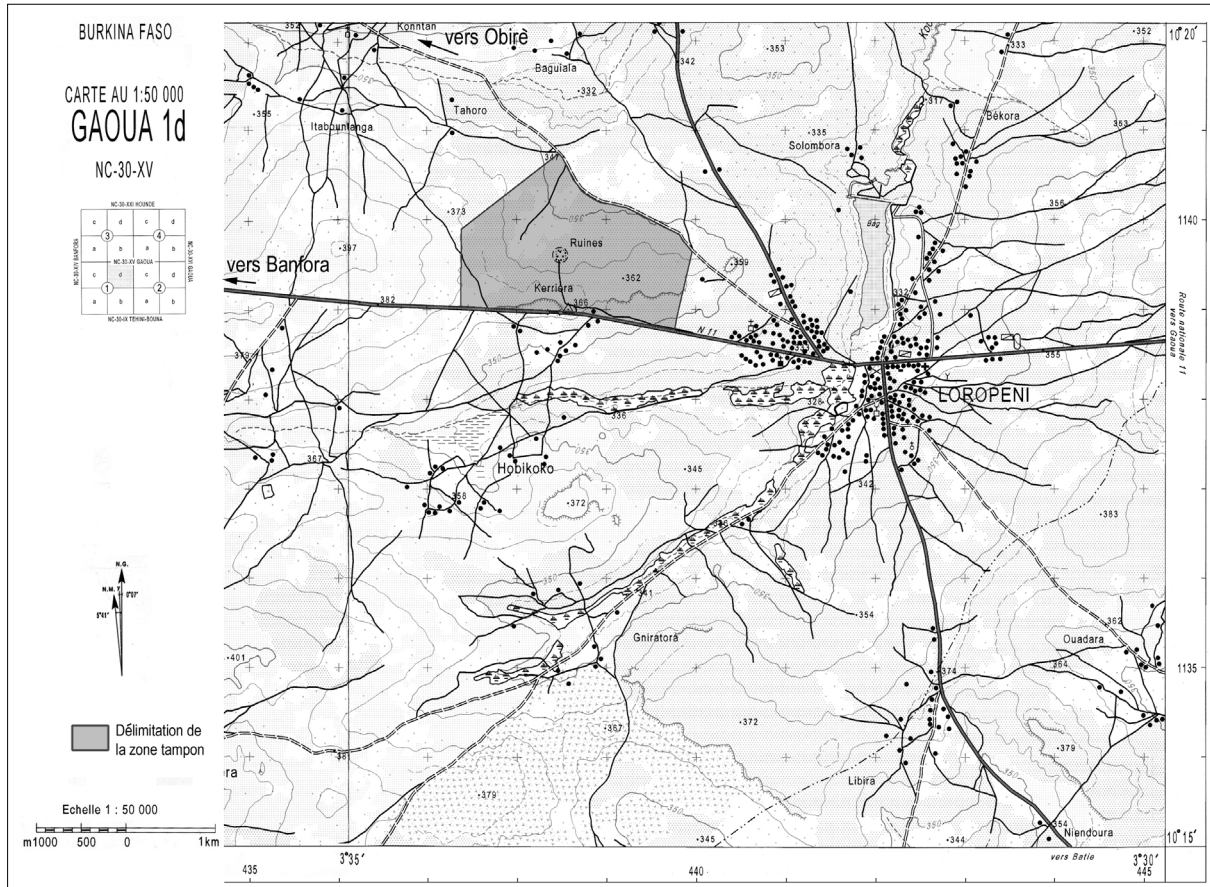
Bien que l'histoire des ruines de Loropéni ne se soit précisée que très récemment grâce à un programme de recherche, et que leur fonction reste encore en partie spéculative, l'intégrité du monument en tant qu'établissement fortifié le plus grand et le mieux préservé est satisfaisante.

À l'avenir, avec l'apport de nouveaux témoignages, il sera peut-être nécessaire d'envisager une zone plus vaste qui engloberait d'autres attributs liés à son utilisation, sa fonction et son histoire.

Le comité de protection et de gestion des ruines de Loropéni, le Conseil scientifique pour l'étude, la conservation et le développement des ruines de Loropéni et le plan de gestion qui est mis en œuvre depuis 2005 forment une base solide pour la gestion des ruines en tant que point central du développement durable dans le cadre de la communauté locale.

L'ICOMOS recommande que l'État partie soumette un rapport à la 35e session du Comité en 2011 afin de fournir des éléments de progrès concernant :

- la mise en œuvre du programme de stabilisation ;
- la structuration et la mise en œuvre d'un programme de recherche à moyen terme.



**Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription**



**Vue aérienne**



**Plan des Ruines de Loropéni**



**Rempart Ouest vu de l'extérieur**



**Vue de l'intérieur des ramparts**